

10

Ce jourd'hui samedi dieu neuf de novembre au dit an, après  
 la publication des bans du futur mariage entre Pierre  
 Jacques Devarieux fils mineur de feu Nicolas et de Pétille  
 Fayat sa veuve et mère de la paroisse de St. Vincent d'une  
 part; Et Marie Catharine Deperrest fille majeure de  
 François et de Marie Catharine Langlis sa veuve et mère  
 de cette paroisse d'autre part, faite tant en cette l'église qu'en  
 celle de Saint Vincent par trois différents jours, savoir le  
 huit de octobre, le premier novembre et le sixième qui il se  
 soit trouvé aucun empêchement ni soit en canonique, ainsi  
 qu'il nous a paru par le certifiat de M<sup>re</sup> les curés  
 de St. Vincent, et de St. Romain en date du dix neuf de  
 présent mois, les fiancés devant célébrer l'acte de mariage  
 devant en cette l'église, par M<sup>re</sup> l'abbé curé de ce lieu  
 et deux témoins choisis par eux et par le curé et par  
 le curé de St. Romain assistés avec les cérémonies  
 prescrites par M<sup>re</sup> l'évêque, présents des parents et amis  
 et voisins savoir François Deperrest fils de M<sup>re</sup> l'évêque, curé  
 de St. Romain, Guillaume Devarieux habitant de  
 la paroisse d'Ardenne fils de M<sup>re</sup> l'évêque, Jean  
 Devarieux journalier de la paroisse de St. Vincent,  
 Pierre Deperrest habitant de cette paroisse,

**PIERRE DEVARIEUX** La femme de Marie  
 Deperrest

De St. Romain  
 Guillaume Devarieux  
 Jean Devarieux  
 Pierre Deperrest  
 M<sup>re</sup> l'abbé curé de St. Romain  
 M<sup>re</sup> l'abbé curé de St. Vincent